

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-06-081

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Michel Prince, appuyée par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois mai ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. **Rapport des comités ;**
 - 7.1 Rocaille de fleurs aux deux entrées du Village
 - 7.2 Demande d'accréditation municipalité amie enfants et acceptation lettre de motivation
 - 7.3 Résolution dépôt du plan d'action municipalité amie enfants
 - 7.4 Résolution autorisant la Ville de Disraeli à procéder à la coupe de bois sur l'ancien site d'enfouissement.
 - 7.5 Résolution autorisant la Ville de Disraeli à vendre une partie du site d'enfouissement
 - 7.6 Résolution services de Monty Sylvestre
 - 7.7 Comité environnement et envoi postal
8. **Administration ;**
 - 8.1 Représentant désigné pour représenter la municipalité à la vente pour taxes 13 juin 2019
 - 8.2 Demande projet nouveau horizon
 - 8.3 Projet au fond FDT solde disponible 42 500. \$
 - 8.4 Confirmation de l'approbation du règlement d'emprunt # 280
 - 8.5 Augmentation du tarif des documents d'accès à 0.40\$ par page
 - 8.6 Spectacle-bénéfice Centre de prévention Suicide
 - 8.7 Congé maladie dg
9. **Aqueduc et égouts ;**

- 9.1 Représentant surveillant des travaux
- 10. Sécurité publique ;**
 - 10.1
- 11. Voirie ;**
 - 11.1 Résolution carrière Sts-Martyrs C/A
 - 11.2 Rencontre avec l'inspecteur
- 12. Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Demande analyse faite par LUCAM
- 13. Loisirs et culture ;**
 - 13.1 Demande de Tourisme Bois-Francs
 - 13.2 Invitation à la pêche en herbe le 8 juin
- 14. Affaires diverses ;**
 - 14.1 Liste de la correspondance ;
 - 14.2 **VARIA**
 - a) Dossier rue Paradis
 - b) Emplacement jeu pétanque
 - c) Demande France Darveau
- 15.** Période de questions ;
- 16.** Levée de la séance.

2019-06-082 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 3 118.80 \$
 Salaire DG : 2 293.68 \$
 DAS mensuel : 3 739.11\$
 Bell mobilité 53.99 \$
 Sogetel 507.06 \$
 Hydro Québec 2 267.93\$

2019-06-083 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **81 232.82 \$** a été présentée

aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	12.13
2	Société Canadienne du Cancer (don / décès Mme Rouleau)	75.00
3	Fondation Institut Cardiologie Montréal (don / décès M. Leblanc)	75.00
4	Fondation des Maladies du Cœur (don / décès M. Lebrun)	75.00
5	Receveur Général du Canada (DAS)	1 114.44
6	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 624.67
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla mai)	29.56
8	Receveur Général du Canada (ajustement DAS)	24.84
9	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	207.64
10	Visa Desjardins (divers achats)	67.74
11	Le Cantonnier (adhésion)	50.00
12	André Henri, maire	900.00
13	Michel Prince, conseiller	369.80
14	Christine Marchand, conseillère	369.80
15	Laurent Garneau, conseiller	369.80
16	Claude Caron, conseiller	369.80
17	Jonatan Roux, conseiller	369.80
18	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
19	Bell Mobilité inc. (mai)	53.99
20	Bureau en gros (mai)	141.13
21	Buropro (mai)	418.07
22	La Capitale (juin)	914.78
23	Desroches Groupe Pétrolier (mai)	1 253.74
24	Entretien Général Lemay (mai)	425.41
25	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	5 658.99
26	Gesterra (avril - mai)	5 398.46
27	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	443.03
28	Hydro-Québec (salle municipale)	699.57
29	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	204.16
30	Hydro-Québec (quai)	53.42
31	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	577.01
32	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	248.84
33	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.95
34	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.95
35	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (janv. - avril)	173.20
36	Vivaco Groupe Coopératif (mai)	516.01
37	Alarme Bois-Francs inc. (contrat annuel)	178.67
38	Les Constructions Léo Barolet (rampe)	6 839.74

39	CPU Design inc. (lecteur code barre - biblio)	207.19
40	EMR-INC. (balayage rues)	1 693.01
41	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 460.04
42	Purolator inc. (colis)	5.33
43	UBF Matériel Médical et Orthopédique (trousses 1er soins)	114.98
44	Ministre des Finances (1er versement SQ)	38 868.00
45	Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
46	Total des salaires & déplacements :	4 875.65
TOTAL :		81 232.82 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

2019-06-084 7.1 ROCAILLE DE FLEURS AUX DEUX ENTRÉES DU VILLAGE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la réparation des rocailles située aux entrées du village soit nettoyée. Un budget de 1500.\$ est alloué pour réaliser les travaux nécessaires.

2019-06-085 7.2 DÉPÔT DE LA DEMANDE CANDIDATURE D'ACCRÉDITATION MUNICIPALITE AMIE DES ENFANTS ET LETTRE DE MOTIVATION

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une lettre de motivation est acceptée par la municipalité pour devenir une municipalité amie des enfants.

2019-06-086 7.3 RÉSOLUTION DÉPÔT DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE ENFANTS

Sur proposition de Laurent Garneau, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte les actions proposées pour devenir Municipalité amie des Enfants.

2019-06-087 7.4 RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE DISRAELI A PROCÉDER A LA COUPE DE BOIS SUR L'ANCIEN SITE D'ENFOUISSEMENT.

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 :

CONSIDÉRANT QUE le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 92.7 acres a été conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de la superficie conservée il y aurait une coupe de bois à réaliser qui serait avantageuse pour l'ensemble des municipalités participantes aux activités du site ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander à la Ville de Disraeli de faire les démarches nécessaires pour procéder à la coupe sur la partie conservée au site soit le lot numéro 6 300 104.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Michel Prince, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la Ville de Disraeli à procéder aux travaux de coupe de bois sur le lot 6 300 104, partie du site d'enfouissement à conserver pour les activités du site.

Que les revenus des travaux sylvicoles prévus s'élèvent approximativement à 27 134.00\$

Que les revenus des travaux sylvicoles soient conservés par la Ville de Disraeli et qu'une décision de l'ensemble des municipalités participantes au site devra être adoptée tant qu'au choix financier possible à réaliser avec cette source de revenus.

2019-06-088 7.5 RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE DISRAELI À VENDRE UNE PARTIE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 :

CONSIDÉRANT QUE le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 92.7 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une superficie restante de 123.6 acres qui ne serviront jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

En conséquence il est proposé par Michel Prince appuyé de Laurent Garneau , il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 123.6 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

Que le prix de base de la vente du lot soit fixé à 138 000. \$

Qu'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

2019-06-089 7.6 RESOLUTION SERVICES DE MONTY SYLVESTRE

Attendu que nous avons des dossiers d'ouverts avec la Firme Monty Sylvestre

En conséquence il est proposé par Claude Caron appuyé par Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux besoins aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty sylvestre, précédemment acceptée par résolution du conseil pour les dossiers # 450-17-004629-128 et 450-17-004628-120 et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

2019-06-090 7.7 COMITÉ ENVIRONNEMENT ET ENVOIE POSTAL

Attendu que le Comité en environnement désire faire de la sensibilisation auprès des propriétaires autour du lac Nicolet.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un envoi postal soit envoyé aux riverains autour du Lac Nicolet incluant les recommandations mentionnées au rapport qui avait déjà été déposé. Une estimation des coûts pour l'envoi est au montant de 247.00\$

8.0 ADMINISTRATION

2019-06-091 8.1 REPRESENTANT DESIGNEE POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE A LA VENTE POUR TAXES 13 JUIN 2019

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désigne Monsieur André Henri, maire à agir comme représentant de la municipalité pour enrichir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

2019-06-092 8.2 DEMANDE PROJET NOUVEAU HORIZON

Attendu que la directrice générale présente au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens une demande au programme nouveau Horizon.

Attendu que cette demande comprend la construction d'un gazebo et de l'ameublement de parc. d'un budget total de 24 078.00\$

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Michel Prince, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la demande soit déposée au programme nouveau Horizon.

Que Thérèse Lemay dg est autorisé à signer et déposer la demande au nom du Conseil municipal.

2019-06-093 8.3 PROJET AU FOND FDT SOLDE DISPONIBLE 42 500. \$

Attendu que nous avons un montant de 42 500. \$ de disponible à la MRC pour des projets à être réalisés avant 31 décembre 2019.

Attendu que l'aménagement du site au quai municipal est présenté et déposé à la MRC au montant total de 41 866.40\$

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyé par Jonatan Roux il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le projet soit déposé à la MRC d'Arthabaska pour approbation.

8.4 CONFIRMATION DU MINISTÈRE CONCERNANT L'APPROBATION DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT # 280

8.5 AUGMENTATION DU TARIF DES DOCUMENTS D'ACCÈS A 0.40\$ PAR PAGE

8.6 SPECTACLE-BENEFICE CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE.

Aucun intéressé

2019-06-093-1 8.7 CONGE MALADIE DG

Du 20 juin au 20 juillet. Acceptation du Conseil municipal

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Michel Prince, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

2019-06-094 9.1 RÉSOLUTION NOMINATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX PAR UN LABORATOIRE QUALIFIÉ.

ATTENDU QUE la surveillance des travaux et représentante de la municipalité est la directrice générale qui est la seule personne, mandatée par le conseil municipal à donner une autorisation en cas de nécessité urgente pour effectuer la continuité des travaux en cas d'imprévu.

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal assistera le dg comme accompagnateur et de la prise de photos sur le site.

ATTENDU QUE pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux la Firme Englobe Corp a déposé une soumission au montant de 7 377.49\$ comparativement à celle obtenue de EXP au montant de 8 254.29\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Que la surveillance des travaux et représentante de la municipalité est la directrice générale qui est la seule personne mandaté par le conseil municipal à donner une autorisation en cas de nécessité urgente pour effectuer la continuité des travaux en cas d'imprévu.

Que la firme de laboratoire retenu pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux la Firme Englobe Corp a déposé une soumission au montant de 7 377.49\$

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE :

2019-06-095

11.1 SIGNATURE PAR LA DG DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

Attendu qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière appartenant à madame Rachel Cloutier a été déposée au Ministère de l'Environnement.

Attendu que cette demande doit être autorisée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, **attendu que** le projet ne contrevient à aucun règlement et que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale est autorisée à signer le document du certificat d'autorisation

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Les dossiers suivants ont été discutés en séance du travail, aqueduc, égout, voirie et règlement.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

2019-06-096

12.1 DEMANDE ANALYSE FAITE PAR LUCAM

LUCAM offre la possibilité d'effectuer une analyse du lac Coulombe. La municipalité nomme M. Giorgio Uehlinger pour assister les personnes de LUCAM.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Claude Caron il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que nous acceptons l'offre de service de LUCAM.

13 LOISIRS ET CULTURE :

2019-06-097

13.1 DEMANDE DE TOURISME BOIS-FRANCS

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la demande de Tourisme Bois-Franc est acceptée.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 INVITATION À LA PÊCHE EN HERBE LE 8 JUIN

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Invitation à une convocation sur la réflexion sur l'élaboration et le développement du RÉSEAU-RIVIÈRES AU CENTRE-DU-QUÉBEC.
2. Message de Gesterra vidange supplémentaire et bacs roulants endommagés
3. Projet programme jardins de solidarité
4. Dépôt États financier de site d'enfouissement sanitaire DE Disraeli
5. MRC fibre optique

16. VARIA

16.1 DOSSIER RUE PARADIS

À suivre

2019-06-098 16.2 EMPLACEMENT JEU PÉTANQUE

Les élus ont signifié l'endroit ou devront être installés.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé par Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'endroit désigné, soit respecté pour le jeu, pétanque.

2019-06-099 16.3 DEMANDE FRANCE DARVEAU

Attendu que Madame France Darveau demande une autorisation pour la location de son chalet

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

2019-06-100 16.4 RÉPARATION DU STATIONNEMENT

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

2019-06-101 16.5 EMBAUCHE DE L'ÉTUDIANT

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Jontan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que M. Jérémy Houle est la personne embauchée pour le projet étudiant.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Levée de l'assemblée proposé par Christine Marchand à 19h40.